

Compte rendu de la séance du Conseil municipal de Chassors du mercredi 7 avril 2010

L'an deux mille dix le mercredi sept avril à dix-sept heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pauline Noé, Maire.

Présents : Pauline NOE, Marie-Christine DELAGE-FINCK, Alexandra NOMPEX, Patrick LAFARGE, Laurent PELLERIN, François BOURGOIN, Jean-Luc PLAINFOSSE, , Jean-Claude SAUSSEAU, Eric VERGER, Virginie DELOUME, Félicia AMISSE, Nathalie ROULET.

Absents excusés : Didier ANDRIEUX, Jacqueline CORNETTE, Pierre MAROLLEAU.

Pouvoir : Monsieur Didier ANDRIEUX à Madame Pauline Noé, Monsieur MAROLLEAU à Monsieur SAUSSEAU et Madame Jacqueline CORNETTE à Madame Alexandra NOMPEX.

Nomination du secrétaire de séance

Secrétaire de séance Mme Nathalie ROULET ;

Approbation du dernier compte rendu Madame Noé explique les raisons des modifications apportées au compte rendu de la dernière secrétaire de séance qui a été envoyé aux élus :

1. suppression du nom des élus comme il avait été convenu antérieurement,
2. suppression des noms des absents alors qu'ils étaient présents lors des délibérations à prendre,
3. modifications de certains termes (compte de gestion à la place de compte administratif, doyen d'âge pour le vote du compte administratif, l'avis de Madame le Maire sur le changement des statuts communautaires et des travaux de Luchac sont issus d'une réflexion personnelle qui n'apporte rien au compte rendu).

Questions

1. Un élu demande quelle est la règle pour mettre ou non le nom de l'élu sur le compte rendu ?
Après débat le Conseil décide que les noms ne seront pas notés sauf si la demande est faite par l'élu.
2. Un élu demande : Quelle est la règle pour les absents ?
L'élu est noté absent s'il n'est pas présent lors d'une délibération et de son vote.
3. Un élu demande : Si un conseiller est absent à la réunion suivante pour l'approbation du dernier compte rendu, comment peut-il émettre son avis ?
Son avis sera noté à la réunion suivante par la secrétaire de séance.
4. Un élu demande : Quelle est la règle pour l'affichage du compte rendu ?
Madame le Maire répond qu'il doit être affiché dans les 8 jours et le contenu est approuvé par le Maire. Et elle explique la différence avec le procès verbal qui retranscrit les paroles des élus et non l'idée générale.

Madame CORNETTE Jacqueline refuse les modifications de son compte rendu :

- Que les noms des élus n'apparaissent plus,
- Que les changements de termes visent à changer les propos tenus lors de la séance,
- C'est la raison pour laquelle elle refuse de signer le compte rendu modifié par Madame le Maire.

Résultat de l'approbation ?

Vote des taux :

Rappel des taux 2009

- taxe d'habitation, 9,26
- taxe foncière sur le bâti, 20,74
- taxe foncière sur le non bâti, 43,46

Après délibération, le Conseil municipal décide de ne pas changer les taux d'imposition en 2010 par rapport à l'année 2009, et vote : 1 abstention, 14 pour. Il autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote des budgets commune et assainissement

Monsieur DANEY s'excuse de son absence pour des raisons de santé.

- 1 Budget de la Commune. Madame Le Maire lit le budget, il est voté en équilibre, voir pièces annexes,
Vote du Conseil : 2 contre, 13 pour.
- 2 Budget Assainissement. Changement de nomination d'un article : taxe travaux devient taxe pollution (706121). Voir pièces annexes,
Vote du Conseil : 1 abstention, 14 pour.

Délibération acquisition atelier communal :

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'acquisition du bâtiment et du terrain situés dans la zone artisanale de la Pointe. Elle rappelle également que cette acquisition dépend du résultat de l'audience du Tribunal de Commerce du 5 mai 2010. Après en avoir débattu, le Conseil vote 1 abstention 14 pour, de maintenir l'offre à 70 000 € net sans aucun frais annexe sauf frais notariés pour l'achat de ce bâtiment. Le Conseil autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Convention maîtrise d'ouvrage délégué avec la Communauté de Communes.

Madame le Maire propose de signer une convention avec la Communauté de Communes pour qu'elle prenne la compétence de la maître d'ouvrage délégué : appel d'offres, aide administratif pour les gros projets Vote du Conseil : 1 abstention, 14 pour.

Déplacement des panneaux entrée et sortie de Luchac route de Réparsac.

Madame le Maire expose que vu le trafic sur la RD 22, vu la vitesse de plus en plus importante sur cette départementale, vu l'emplacement actuelle de l'agglomération Luchac, le Conseil décide à la majorité et après en avoir délibéré :

- 1 De modifier cet emplacement, de les positionner avant le carrefour du chemin communal rue des Souterrains, par l'intermédiaire du Conseil Général.
- 2 De mettre un stop rue des Souterrains afin de sécuriser l'entrée du bourg de Luchac.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour faire appliquer cette délibération.

Délibération du FDAC

Madame le Maire explique la possibilité de demander une subvention pour la pose de caniveaux rue de la Cadois à Guîtres qui participe à la conservation de la chaussée dans le cadre du FDAC. Cette aide est accordée tous les 3 ans, elle est plafonnée à 50 % sur un montant de 12 380 €.

Après délibération, le Conseil vote : 1 abstention, 14 pour, et autorise Madame Le Maire à signer les pièces nécessaires à cette demande.

Questions diverses :

1. rappel journée propreté le samedi 10 /04/2010 à partir de 9 heures.
2. GRDF présente son travail le mardi 13 avril 2010 à 10 heures départ devant la Mairie de Chassors.
3. La mairie a envoyé un courrier au chauffeur de camion de Chassors pour lui signifier l'interdiction de se garer place de l'Eglise (nouvel aménagement),
4. La mairie a envoyé un courrier au propriétaire d'un mur au risque et péril d'effondrement sur la chaussée au Treuil.
5. La mairie a envoyé un courrier au Conseil Général pour la réfection de la chaussée RD 156 route de Nercillac en 2010 (en attente depuis 4 ans).
6. Un élu donne l'information que le projet MAFPA est retenu par le Conseil général pour une proposition sur 2013-2014. La mairie va recevoir un courrier de confirmation.
7. 2 élus sont allés voir Monsieur SAVARIAU pour des compléments d'information concernant la place de l'Eglise,
 - Pour l'arrosage : une consommation moyenne d'1 m³ par jour est à prévoir, (1 jour sur 2 pendant 4 mois pour 2010).
 - Pour le paillage attendre son passage désherbage courant mai-juin 2010 pour étendre le broyage de l'élagage prévu sur les chemins blancs. Sachant que Monsieur SAVARIAU en dispose continuellement au prix de 10 € le m³.
8. Un élu propose la démonstration d'un tondo-broyeur (prêté par une autre commune) qui s'atèle sur le tracteur pour la tonte des lagunes, du terrain de la pointe.... Prix indicatif 2 000 € TTC
9. Une élue demande pourquoi il n'y a pas de gouttière ni de descente d'eau sur le clocher de l'église ce qui éviterait le dépôt de la mousse sur la façade Nord. Madame Le Maire répond que ce n'est pas prévu pour la toiture d'un clocher d'église (d'après les dire de l'architecte).

La séance est levée à 19 heures 30